



Programme de Développement des Organisations de Comptables Professionnels

Appel à Candidatures de Consultants Individuels

Service	Service de coordination de la composante du projet pour appuyer la mise en œuvre du plan de développement de l'ONECCA-BF
Client	Fédération Panafricaine des Experts-comptables (PAFA)
Pays	Burkina Faso
Programme	Programme de Développement des Ordres de la PAFA
Date d'émission de l'appel	16 février 2023
Date de clôture de l'appel	9 mars 2023
Date de début de service	1er avril 2023
Durée du service	18 mois
Demandes de renseignements	development@pafa.org.za
Formulaire de Candidature	Lien / https://www.surveymonkey.com/r/BF-PC

Lettre d'Invitation

Midrand, Afrique du Sud, 17 février 2022

Programme de Développement des Ordres d'Experts-comptables

Projet de Développement de l'ONECCA-BF

Chers consultants -

La Fédération Internationale des Comptables (IFAC), Gavi – L'Alliance du Vaccin, et le Fonds Mondial ont choisi l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Burkina Faso (ONECCA-BF) *entre autres* pour renforcer les capacités comptables dans le secteur de la santé au Burkina Faso dans le cadre du protocole d'accord entre l'[IFAC, GAVI - L'Alliance du Vaccin, le Fonds Mondial](#), et [USAID](#). En tant que représentant de la profession comptable en Afrique, l'IFAC a engagé la Fédération Panafricaine des Comptables (PAFA) pour gérer la mise en œuvre du projet pendant 2023 - 2024.

Le Projet de Développement de l'ONECCA-BF (le projet) comporte plusieurs composantes, allant de la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage accéléré pour les professionnels de la comptabilité et de la finance dans le secteur public au renforcement des normes d'éthique pour les comptables et le système d'enquête et de discipline correspondant.

Afin d'assurer une coordination réussie des composantes du projet, la PAFA invite les consultants basés à Ouagadougou, au Burkina Faso, à soumettre des candidatures pour le poste de Coordonnateur-pays du projet, comme indiqué dans les termes de référence (TDR) ci-joints.

Les consultants doivent examiner attentivement l'Appel à Candidature et les TdR avant de décider de soumettre une candidature. Une candidature ne doit être soumise que si le consultant peut fournir le service s'il est sélectionné.

La PAFA a préparé un formulaire de Candidature en ligne, qui peut être consulté à l'adresse [lien](https://www.surveymonkey.com/r/BF-PC) (<https://www.surveymonkey.com/r/BF-PC>).

L'Appel à Candidature comprend les éléments suivants :

Lettre d'Invitation

Informations sur

La PAFA

Le Programme de Développement des Ordres

Le Projet

Instructions Générales aux Consultants

Informations à fournir par les consultants

Termes de référence

Informations sur

La PAFA

La PAFA est reconnue par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) comme l'organisation représentative de la profession comptable en Afrique. La PAFA est composée de 56 Organisations de-Comptables Professionnels dans 45 pays d'Afrique et de cinq affiliés internationaux.

La vision de la PAFA est la création de valeur durable au profit des citoyens d'Afrique. Cet objectif est atteint en renforçant l'influence et la capacité de la profession comptable afin d'améliorer le commerce, la qualité des services et la confiance dans les institutions.

[Les objectifs stratégiques de la PAFA](#) et leurs avantages économiques et sociétaux sont liés aux sept aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Le Programme de Développement des Ordres de la PAFA, financé par des donateurs, s'appuie sur l'ODD 16 - Institutions fortes et l'ODD 17 - Partenariats.

La PAFA est déterminée à jouer un rôle clé dans le développement et la durabilité du continent Africain, fondé sur les idéaux d'honnêteté, d'intégrité et de bonne gouvernance, et dans sa renaissance telle qu'illustrée par l'Union Africaine.

Le Programme de Développement des Organisations de Comptables Professionnels

Lorsque les Organisations de-Comptables Professionnels fonctionnent efficacement, ils produisent et soutiennent des -comptables professionnels de qualité qui améliorent la qualité de la gouvernance, de la gestion financière, de l'établissement de rapports et de l'audit, ce qui favorise la croissance et le développement des secteurs public et privé, renforce la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources publiques, améliore la conception et la fourniture de services publics essentiels, renforce l'efficacité de l'aide au développement et attire les investissements directs étrangers. Néanmoins, de nombreuses juridictions en Afrique n'ont pas d'Organisations de Comptables Professionnels (OCP) à savoir des Ordres d'Experts-comptables dans le contexte francophone ou ont des Organisations qui ne sont pas encore durables, pertinentes ou crédibles.

Le Programme de Développement des d'Organisations de Comptables Professionnels (OCP) vise à créer de nouveaux Ordres ou à renforcer les Ordres existants dans chaque pays. Le Développement des Ordres dans le cadre du programme est axé sur trois piliers clés : Durabilité | Pertinence | Crédibilité.

- *La durabilité* est atteinte par la reconnaissance de l'Ordre dans sa juridiction ; une gouvernance forte, une infrastructure de gestion efficace, des ressources humaines suffisantes ; la viabilité financière ; et une capacité professionnelle et intellectuelle suffisante pour servir l'intérêt public.
- *La pertinence* est une mesure de la capacité de l'Ordre à répondre aux besoins, aux attentes et aux intérêts de ses membres, des étudiants, du gouvernement et d'autres parties prenantes clés en étant un conseiller tiers de confiance pour les entreprises, le gouvernement et la société en général et en aidant les membres à fournir des services de qualité dans l'intérêt public.

- Un Ordre gagne la *crédibilité* et la confiance du public lorsqu'il soutient un développement professionnel de haute qualité et une qualification professionnelle reconnue ; l'éthique et les valeurs ; les normes pour le reporting, l'assurance et la gestion de la qualité ; et les processus efficaces de gestion de la qualité, d'enquête et de discipline.

Le Programme de Développement des Ordres comprend également un Programme de Partenariat (jumelage) des Ordres visant à renforcer la durabilité des efforts de développement des Ordres par l'établissement de relations et de soutien à long terme entre Ordres.

De nombreux partenaires de développement et agences donatrices reconnaissent le rôle important des Ordres dans la solidité et la durabilité des organisations, des marchés et des économies, et financent donc des projets visant à renforcer les capacités des Ordres et de leurs membres - voir [MOSAIC](#). En tant que représentant de la profession comptable en Afrique, l'IFAC est un partenaire idéal pour de tels projets mis en œuvre en Afrique. Par conséquent, en 2022, l'IFAC a engagé la PAFA pour mettre en œuvre deux projets dans le cadre du protocole d'accord entre l'[IFAC, GAVI - L'Alliance du Vaccin, le Fonds mondial](#) et [USAID](#).

Le projet

L'apparition de la pandémie de la COVID-19 a mis l'accent sur la nécessité d'un financement efficace et effectif de la santé et souligné l'importance du secteur de la santé comme moteur du progrès économique. La gestion efficace du financement de la santé par les secteurs public et privé est essentielle à la mise en place de systèmes de santé solides, durables et efficaces (et donc d'économies résilientes).

En juin 2021, pour relever ce défi, l'IFAC a signé un protocole d'accord avec Gavi - L'Alliance du Vaccin et le Fonds mondial. Les deux organisations investissent dans la gestion des finances publiques (GFP) et reconnaissent le rôle des capacités comptables pour maximiser l'efficacité et l'impact de leurs décaissements qui sauvent des vies et atténuent les risques de fraude et de détournement de fonds. Le PE (protocole d'entente) vise donc à renforcer la capacité des Ordres et de leurs membres à soutenir des systèmes de santé résilients et durables dans les pays à faible revenu. La mise en œuvre du PE a commencé dans deux pays pilotes, dont le Burkina Faso.

L'IFAC, Gavi - L'Alliance du Vaccin et le Fonds mondial, en consultation avec l'ONECCA-BF, ont sélectionné les composantes du projet qui sont les plus pertinentes pour l'objectif du protocole d'entente :

- Mise en œuvre du programme d'apprentissage accéléré de l'[Initiative de Professionnalisation Africaine](#)
- Traduction de la dernière édition du Code de déontologie des comptables du Conseil International des Normes d'Éthique des professionnels Comptables (IESBA) et élaboration du matériel de formation connexe
- Renforcer le Système d'Enquête et de Discipline en l'alignant sur les meilleures pratiques internationales et en élaborant le matériel de formation correspondant.
- Élaborer un Programme de Formation Professionnelle Continue (FPC) aux fins de former des comptables professionnels pour les secteurs privé et public.

Instructions Générales aux Consultants

Admissibilité des Consultants

Le consultant doit examiner les conflits d'intérêts, les pratiques corruptives et frauduleuses et les critères d'évaluation énoncés dans les TDR et être prêt à fournir des preuves d'éligibilité satisfaisantes à l'Equipe de Gestion du Programme (EGP) de Développement des Ordres de la PAFA.

Le Consultant sera inéligible :

- S'ils ont un conflit d'intérêt.
- S'il se livre à des pratiques corruptives ou frauduleuses telles que définies ci-dessous.
- Si sa candidature est incomplète.

La PAFA déclarera une mauvaise passation de marché et annulera un contrat et tout financement alloué au contrat s'il détermine à tout moment que le consultant s'est livré à des actes de corruption ou de fraude.

Le Consultant est tenu, sur demande, de permettre au partenaire de développement (IFAC), aux donateurs (Gavi et Fonds mondial) ou à la PAFA d'inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs à la Candidature, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par le partenaire de développement, les donateurs ou la PAFA.

Clarification et Modification des Instructions aux Consultants

Demandes d'éclaircissement

Si un consultant souhaite obtenir des éclaircissements sur l'une des instructions relatives à la soumission d'une Candidature, il doit écrire à development@pafa.org.za.

La PAFA s'efforcera de répondre par courrier électronique à toute demande de clarification, à condition que cette demande soit reçue au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date limite de soumission. Toutefois, tout retard dans cette réponse n'entraînera pas l'obligation pour la PAFA de prolonger la date limite de soumission, à moins que la PAFA ne juge qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.

Amendements

À tout moment avant la date limite de soumission, la PAFA peut modifier les Instructions aux Consultants et émettre un avis par courriel intitulé Clarification et Modification des Instructions aux Consultants. La personne contact figurant sur toute Candidature reçue avant la date de cette modification sera informée de cette modification par courrier électronique. Il incombe aux Consultants de mettre à jour leurs soumissions.

Afin de donner aux Consultants un délai raisonnable pour prendre en compte un changement dans la préparation de leurs soumissions, la PAFA peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission.

Remplir le formulaire de Candidature en ligne

Formulaire

La PAFA a préparé un formulaire de Candidature en ligne, qui peut être consulté à l'adresse [lien](https://www.surveymonkey.com/r/BF-PC) (<https://www.surveymonkey.com/r/BF-PC>). Le consultant doit soumettre toutes les informations pertinentes via le formulaire. Les consultants doivent examiner attentivement le présent Appel à Candidature et les TdR avant de décider de remplir le formulaire. Le formulaire ne doit être rempli que si le consultant est en mesure de fournir les services décrits dans les TdR s'il est sélectionné.

Coût

Le consultant sera responsable de tous les coûts associés au remplissage et à la soumission du formulaire de Candidature. La PAFA ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou l'issue du processus.

Langue

Le formulaire de Candidature et toute la correspondance et les documents échangés par le consultant et la PAFA doivent être rédigés en anglais ou en français.

Devises

Tous les montants seront en dollars Américain (\$).

Soumission du formulaire de Candidature dûment rempli

Date limite de soumission

Le consultant doit remplir et soumettre le formulaire de Candidature en ligne avant la date limite de soumission.

La PAFA peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission, auquel cas tous les droits et obligations de la PAFA et des consultants soumis à la date limite précédente seront par la suite soumis à la date limite prolongée.

Soumissions tardives

La PAFA se réserve le droit, mais n'est pas obligé, d'accepter les soumissions reçues après la date limite de soumission.

Confirmation

Si le consultant souhaite confirmer la réception du formulaire de Candidature dûment rempli, il doit écrire à development@pafa.org.za.

Évaluation de la Candidature

Critères d'évaluation

Le consultant sera évalué en fonction des critères d'évaluation énoncés dans les TdR. Le consultant doit examiner attentivement les critères et fournir des informations pertinentes, récentes, précises, complètes et suffisantes pour permettre une évaluation par rapport aux critères.

Évaluation et droit de clarifier / rejeter

L'Equipe de la Gestion du Projet (EGP) évaluera les formulaires de Candidature remplis en fonction de leur conformité à la demande de Candidatures et aux termes de référence.

L'EGP se réserve le droit de renoncer à des divergences mineures par rapport aux critères d'évaluation si elles n'affectent pas matériellement la capacité et l'aptitude d'un consultant à rendre le service défini dans les TdR.

Pour faciliter l'évaluation du formulaire de Candidature rempli, l'équipe de projet peut, à sa discrétion, demander au consultant de fournir des éclaircissements, de corriger des erreurs ou de fournir des informations manquantes dans un délai déterminé. La demande de l'EGP et la réponse du consultant doivent être envoyées par courriel.

Si le consultant ne répond pas à la demande de l'équipe de gestion de projet dans le délai imparti, son formulaire de Candidature dûment rempli sera (1) évalué sur la base des informations disponibles au moment de l'évaluation initiale du formulaire de Candidature rempli par la PAFA ou (2) rejeté.

L'EGP rejettera tout formulaire de Candidature rempli qui ne répond pas aux instructions destinées aux consultants.

Notification

Après l'évaluation des formulaires de Candidature remplis, l'équipe de projet notifiera aux consultants le résultat de leurs soumissions.

Références

Le consultant doit fournir trois à cinq références en rapport avec la mission, y compris : les dates, les noms des organisations, les postes occupés / les missions effectuées, les types d'activités réalisées et les lieux, ainsi que les coordonnées des organisations employeuses ou des clients précédents.

Droit d'annulation

La PAFA se réserve le droit d'annuler la demande de Candidatures et de rejeter toutes les soumissions à tout moment, sans encourir aucune responsabilité envers les consultants.

Confidentialité

Les informations détaillées relatives aux Candidatures et à leur évaluation ne seront pas divulguées. Après la date limite de soumission, tout consultant qui souhaite contacter la PAFA sur toute question liée au

processus (autre que les questions confidentielles) peut le faire par courriel à l'adresse development@pafa.org.za.

Surveillance

L'EGP rend compte au Comité de surveillance du Programme de Développement des Organisations de-Comptables Professionnels de la PAFA (PDO) de la procédure régulière suivie pour la sélection du consultant.



Programme de Développement des Organisations de Comptables Professionnels

Termes de référence

Projet de développement de l'ONECCA-BF

Service de conseil pour soutenir la mise en œuvre du projet

Coordonnateur-Pays du Projet

Contexte

1. La Fédération Internationale des Comptables (IFAC), Gavi - L'Alliance du Vaccin, et le Fonds Mondial ont choisi l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Burkina Faso (ONECCA-BF) *entre autres* pour renforcer les capacités comptables dans le secteur de la santé au Burkina Faso dans le cadre du Protocole d'Accord de l'IFAC, [GAVI - L'Alliance du Vaccin, le Fonds Mondial](#), et [USAID](#).
2. En tant que représentant de la profession comptable en Afrique, l'IFAC a engagé la Fédération Panafricaine des Comptables (PAFA) pour gérer la mise en œuvre du projet de développement de l'ONECCA-BF (le Projet) de 2023 à 2024. Le projet comporte plusieurs composantes complexes qui nécessitent un ordonnancement et une coordination minutieux avec une série de parties prenantes dans le pays. Le plan du projet prévoit donc le recrutement d'un consultant basé à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour coordonner les efforts de mise en œuvre du projet dans le pays.
3. Reportez-vous aux pages 3 et 4 de la Demande de Candidatures (DDC) pour obtenir des informations sur la PAFA, le Programme de Développement des Organisations de Comptables Professionnels, dans le cas du Burkina l'Ordre des Experts-comptables et des comptables agréés (le programme) et le projet.

Objectif

4. L'objectif est de renforcer les ressources de l'ONECCA-BF basées à Ouagadougou, Burkina Faso, pour soutenir la mise en œuvre effective et efficace du projet conformément aux lois, règlements, politiques, procédures, plans et délais convenus.

Portée du service

5. Travaillant en étroite collaboration avec la direction et le personnel de l'ONECCA-BF, et en consultation avec l'équipe de gestion du projet, le consultant sera chargé de :

a. **Établir et maintenir le Groupe Consultatif Multipartite (GCM) au niveau national.**

Portée du travail	Principaux résultats	Délai estimé
GCM au niveau national		
Établir un GCM au niveau du pays pour faciliter l'adhésion et l'engagement du pays au projet et informer la mise en œuvre du projet.	GCM dans le pays géré par l'ONECCA-BF Termes de référence Procédures d'exploitation	01/2023-03/2023
Faciliter les réunions du GCM dans le pays	Réunions	Trimestrielle À partir du deuxième trimestre 2023

b. **Coordonner la mise en œuvre des composantes du projet au Burkina Faso.**

Les composantes du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous. La PAFA engagera divers prestataires de services pour réaliser les différentes composantes du projet. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les prestataires de services engagés par la PAFA afin d'assurer une approche coordonnée de la livraison en temps voulu des composantes du projet dans le cadre de la portée et du budget du projet. Il s'agira notamment de faciliter l'engagement avec les principales parties prenantes au Burkina Faso.

Pour éviter tout doute, le consultant n'est pas responsable de la réalisation des actions décrites dans le tableau ci-dessous. Le consultant est responsable de faciliter un environnement dans lequel les actions décrites dans le tableau ci-dessous peuvent être prises d'une manière économique, efficiente et efficace.

Portée du travail	Principaux résultats	Délai estimé
1. Mise en œuvre du Programme d'Apprentissage Accélééré (PAA) de l'Initiative de Professionnalisation Africaine (IPA)		
1.1 Traduction du PAA de l'IPA		
1.1.1 Traduire le PAA de l'IPA en français	PAA de l'IPA en français	04/2023-08/2023
1.2 Contextualisation de le PAA de l'IPA traduite		
1.2.1 Contextualiser le PAA de l'IPA traduit à l'environnement du pays francophone	PAA de l'IPA français contextualisé à l'environnement des pays francophones	08/2023-12/2023
1.3 Développement de la composante des services de santé pour le PAA de l'IPA		
1.3.1 Développer une composante de services de santé pour le PAA de l'IPA	Composante de service de santé du le PAA de l'IPA incorporée dans le PAA de l'IPA français contextualisé	12/2023-04/2024
1.4 Mise en œuvre du PAA de l'IPA traduit et contextualisé (y compris la composante des services de santé)		

Portée du travail		Principaux résultats	Délai estimé
1.4.1	Développer une stratégie (également appelée feuille de route) pour mettre en œuvre du PAA de l'IPA.	Stratégie de mise en œuvre de l'IPA PAA	04/2023-07/2023
1.4.2	Mettre en œuvre du PAA de l'IPA conformément à la stratégie	PAA de l'IPA mis en œuvre	01/2024-06/2024
2. Renforcer le comportement éthique			
2.1 Traduction de la dernière édition du code de déontologie de l'IESBA			
2.1.1	Traduire le Code de déontologie de l'IESBA en français, en utilisant la traduction de CPA Canada et en traduisant les parties non traduites par CPA Canada.	Code de déontologie de l'IESBA en français	05/2023-08/2023
2.2 Formation à l'éthique			
2.2.1	Développer du matériel de formation à l'éthique pour les membres de l'ONECCA-BF	Matériel de formation à l'éthique	08/2023-11/2023
2.2.2	Former les formateurs	Des formateurs de qualité	01/2024-03/2024
3. Renforcer l'investigation et la discipline (I & D)			
3.1 Mise à jour et formation sur le système I&D			
3.1.1	Réviser et mettre à jour le système I&D en se référant aux meilleures pratiques internationales.	Mise à jour du système I&D	10/2023-01/2024
3.1.2	Développer du matériel de formation I&D pour les membres de l'ONECCA-BF	Matériel de formation I&D	02/2024-04/2024
3.1.3	Former les formateurs	Des formateurs de qualité	05/2024-07/2024
4. Programme de Formation Professionnelle Continue (FPCC) pour les comptables professionnels de l'avenir			
4.1 Développement du programme de FPC			
4.1.1	Développer un programme de formation continue de trois ans pour les comptables professionnels des secteurs public et privé.	Programme de FPC	04/2024-06/2024

c. Exécuter toute autre demande de la direction et du personnel de l'ONECCA-BF.

Conflits d'intérêts

Le consultant doit toujours garder à l'esprit la nature d'intérêt public du projet. Le consultant ne doit pas être perçu comme opérant ou agissant d'une manière qui crée un conflit ou semble créer un conflit entre l'intérêt public de la PAFA et les intérêts commerciaux ou financiers du consultant.

Le consultant doit divulguer tout conflit d'intérêts potentiel afin qu'il soit examiné par l'Equipe de Gestion du Programme (EGP) de Développement des Organisations de Comptables Professionnels de la PAFA. Un conflit d'intérêts est tout intérêt personnel ou institutionnel qui peut affecter ou sembler affecter l'impartialité dans toute question relative aux fonctions.

Le consultant doit alerter l'équipe de gestion de projet s'il existe des relations professionnelles ou familiales étroites avec le partenaire de développement (IFAC), les donateurs (Gavi et Fonds mondial), la PAFA ou le bénéficiaire (ONECCA-BF) qui pourraient créer la perception d'un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêt inclut expressément toute famille ou ami qui pourrait bénéficier ou être perçu comme bénéficiant personnellement, financièrement ou professionnellement d'une association avec le financement du programme. Toute participation au conseil d'administration ou à la propriété d'une entreprise ou d'un cabinet de conseil, ou tout

autre lien avec d'autres organisations impliquées dans le programme doit être divulgué à l'équipe de gestion du programme.

Veuillez écrire à development@pafa.org.za pour obtenir la liste des parties associées au programme.

Pratiques corruptives et frauduleuses

Le consultant doit se conformer à la politique suivante en matière de corruption et de pratiques frauduleuses.

Le consultant doit respecter les normes d'éthique les plus strictes lors de la passation et de l'exécution du contrat et ne doit pas s'engager dans des comportements corruptifs, frauduleux, collusoires ou coercitifs. Dans ce contexte, toute action visant à influencer le processus de passation de marchés ou l'exécution du contrat pour obtenir un avantage indu est inappropriée.

En application de cette politique, la PAFA interdit :

- Toute offre, tout don, toute réception ou toute sollicitation d'un objet de valeur visant à influencer indûment une autre partie (pots-de-vin ou dessous-de-table).
- Tout acte ou omission qui induit en erreur, ou tente d'induire en erreur, une autre partie pour un avantage financier.
- Tout arrangement collusoire entre deux ou plusieurs parties dans un but inapproprié ou illégal, y compris l'influence inappropriée d'une autre partie.
- Toute menace, tout harcèlement ou toute intimidation visant à influencer de manière inappropriée une autre partie.
- Toute tentative de falsification, d'altération, de dissimulation ou de destruction de preuves ou d'informations importantes dans le cadre d'une enquête ou toute fausse déclaration faite dans le cadre d'une enquête.

Le Consultant doit respecter, dans le cadre de la concurrence et de l'exécution de tout contrat, les lois contre la fraude et la corruption, y compris les pots-de-vin, (1) identifiées par le partenaire de développement ou les donateurs, (2) applicables en Afrique du Sud (où la PAFA est basée), (3) applicables au Burkina Faso où le Projet est exécuté, et (4) applicables dans le pays où le Consultant est basé. Lorsque ces lois diffèrent, le consultant doit suivre les lois les plus strictes.

Le Consultant est tenu, sur demande, de permettre au partenaire de développement, aux donateurs ou à la PAFA d'inspecter tous les comptes, registres et autres documents relatifs à la prestation du service, et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par le partenaire de développement, les donateurs ou la PAFA.

Critères d'évaluation

Le consultant doit :

- Être un individu et soutenir les objectifs du Programme.

- Comprendre les éléments qui contribuent à l'établissement et au maintien d'une profession comptable forte, soutenue par une organisation de comptables professionnels efficace.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le développement de la profession comptable et des Ordres dans les pays francophones, avec la preuve de la réussite des résultats du projet et des impacts positifs sur les bénéficiaires.
- Comprendre la gestion des finances publiques dans les pays francophones, y compris l'état des capacités comptables du secteur public et les actions nécessaires pour les renforcer.
- Avoir une expérience avérée de la gestion efficace et efficiente de projets, ainsi qu'une connaissance approfondie des programmes financés par les donateurs.
- Entretenir des relations efficaces avec les principales parties prenantes des secteurs privé et public concernant la profession comptable au Burkina Faso.
- Posséder la capacité et l'aptitude à livrer selon les normes et dans les délais prévus par le contrat.
- Être capable de s'engager dans un projet pluriannuel.
- Se conformer aux lois et règlements relatifs à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) applicables dans leur juridiction. S'il n'y a pas de lois ou de règlements pertinents dans la juridiction du consultant, il doit décrire comment il assume ses responsabilités envers la communauté et l'environnement (écologique et social) dans lequel il opère.
- Respecter les lois et règlements relatifs aux groupes vulnérables applicables dans leur juridiction. Un groupe vulnérable est une population qui présente certaines caractéristiques spécifiques qui lui font courir un risque plus élevé de tomber dans la pauvreté que les autres personnes vivant dans les zones ciblées par un projet. Les groupes vulnérables comprennent les personnes âgées, les handicapés mentaux et physiques, les enfants et les jeunes à risque, les anciens combattants, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés qui rentrent chez eux, les personnes et les ménages touchés par le VIH/sida, les minorités religieuses et ethniques et, dans certaines sociétés, les femmes. Reconnaissant que différentes juridictions peuvent avoir différentes lois et réglementations à cet égard, le consultant doit fournir des informations sur les lois et réglementations qui leur sont applicables et confirmer leur conformité. Si de telles lois et réglementations n'existent pas dans la juridiction du consultant ou sont nettement moins strictes que celles (1) identifiées par le partenaire de développement ou les donateurs, (2) applicables en Afrique du Sud (où la PAFA est basée), ou (3) applicables au Burkina Faso, le consultant doit démontrer qu'il respecte les lois et réglementations les plus strictes.
- Se conformer aux lois et règlements relatifs à la protection des renseignements personnels applicables dans leur juridiction. Reconnaissant que différentes juridictions peuvent avoir différentes lois ou réglementations à cet égard, le consultant doit fournir des informations sur les lois et réglementations qui lui sont applicables et confirmer leur conformité. Si de telles lois et réglementations n'existent pas dans la juridiction du consultant ou sont nettement moins strictes que celles (1) identifiées par le partenaire de développement ou les donateurs, (2) applicables en Afrique du Sud (où la PAFA est

basée), ou (3) applicables au Burkina Faso où le projet est exécuté, le consultant doit démontrer qu'il respecte les lois et réglementations les plus strictes.

- Démontrer qu'ils peuvent optimiser les ressources (OR) et s'engager à réaliser des économies annuelles de façon régulière. L'optimisation des ressources (OR) est définie comme *l'utilisation optimale des ressources pour obtenir les résultats escomptés*. Cela signifie que le consultant doit démontrer et s'efforcer continuellement d'améliorer l'optimisation des ressources dans tout ce qu'il fait. Cela inclut le développement d'une base de référence pour l'OR actuel afin de démontrer comment l'OR est amélioré pendant la durée du programme.
- Ne pas tirer un avantage concurrentiel du fait d'avoir déjà fourni des services liés au projet.
- Ne pas avoir de litige en cours à leur encontre (à moins que ce litige ne soit révélé à l'EGP et que l'EGP détermine que le litige ne pose pas de problème pour la participation au programme).

Durée du service, expertise et expérience requises

6. Le service commencera le ou vers le 1er avril 2023 et sera rendu pour une période de 18 mois.

Reporting

7. Le consultant rendra compte au Président de l'ONECCA-BF et à l'Equipe de Gestion du Projet de l'avancement du projet par rapport aux indicateurs de performance, aux mesures et aux objectifs convenus, et à intervalles convenus.

Budget

8. Le budget pour ce service est de 40 000 dollars américains.